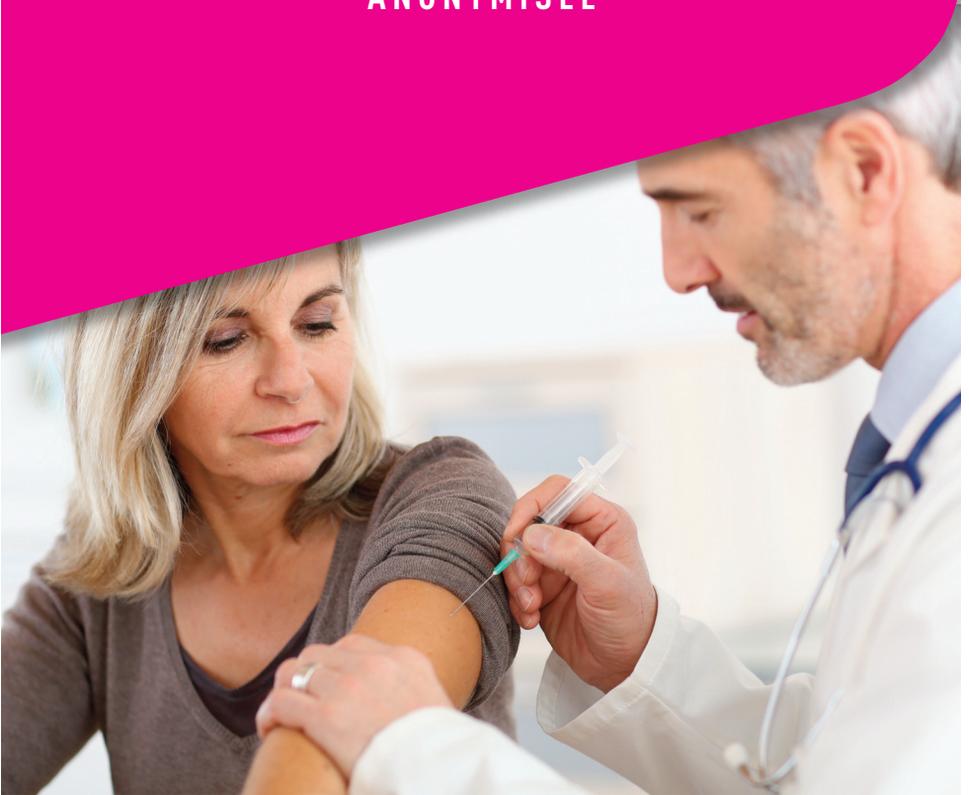




LE DÉPARTEMENT

# LA TUBERCULOSE EXISTE TOUJOURS

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE  
ANONYMISÉE



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

# La tuberculose : une maladie infectieuse qui peut être grave si elle n'est pas prise à temps

La contagion se fait par voie aérienne sur 8 heures de contact cumulées

## **Vous avez des symptômes :**

- Sueurs nocturnes
- Fièvre à 38°
- Amaigrissement
- Fatigue
- Toux

## **N'hésitez pas à consulter votre médecin traitant**

Il existe dans le Var comme dans tous les départements un Centre de lutte antituberculeuse (CLAT) destiné à prévenir la maladie.

## **Les missions du CLAT sont :**

- les enquêtes autour des cas de tuberculose,
- le dépistage systématique,
- le suivi des malades,
- la vaccination par le BCG.

## **Ce dépistage consiste :**

- en la réalisation d'un test tuberculitique (avec la lecture 72 h après),
- une radiographie des poumons,
- une consultation médicale.

Si le test est significatif, une prise de sang sera systématiquement prescrite.

Il est important de faire ces tests même si vous avez reçu le vaccin BCG.

## **Contact :**

Conseil départemental du Var  
Direction de l'enfance et de la famille  
**Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)**  
Rez-de-chaussée bas  
site Vincent Allègre  
3 rue Allègre  
83076 TOULON CEDEX  
Tél. 04 83 95 73 13



**Retrouvez toutes les informations nécessaires sur**

**var.fr**

Social > Santé prévention > lutte antituberculeuse

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN